



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

Affaire n° 09-20240408

**Attribution des marchés accord cadre multi
attributaires relative aux prestations d'Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage pour le compte de la commune du
Tampon - Lots 2 et 3 - 2ème procédure**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

10 avril 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 26 mars 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 7
- absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril à seize heures dix-sept minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Jean-Pierre Georger par Marie-Lise Blas, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Jean-Philippe Smith par Doris Técher, Jean-Yves Félix par Gilles Henriot, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Était absente :

Anissa Locate

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 09-20240408

**Attribution des marchés accord cadre multi
attributaires relative aux prestations d'Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage pour le compte de la commune du
Tampon - Lots 2 et 3 - 2ème procédure**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 mars 2024,

Vu le rapport n° 09-20240408 présenté au Conseil municipal du 8 avril 2024,

Considérant que dans le cadre des diverses opérations d'aménagement sur le territoire communal, la collectivité a souhaité s'adjoindre les compétences de prestataires afin de réaliser des prestations d'assistance technique pilotage et programmation, des prestations dans le domaine du génie civil – aménagement urbain / viaire et des missions d'études et d'ingénierie de bâtiment,

Considérant que les prestations étaient initialement réparties en 3 lots :

- Lot 01 Assistance technique, pilotage et programmation,
- Lot 02 Maîtrise d'œuvre urbaine Aménagement urbain, voirie et génie civil,
- Lot 03 Missions d'études et d'ingénierie de bâtiment Réalisation d'études de diagnostics et missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation, réhabilitation et restructuration de bâtiments communaux,

Considérant que la procédure d'appel d'offres décomposée en 3 lots engagé le 7 juin 2023 a été déclarée sans suite pour les lots 2 et 3 en l'absence d'offres suffisantes pour poursuivre la procédure,

Considérant qu'une nouvelle consultation relative a été lancée le 19 octobre 2023 et a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement dans le Journal le Quotidien,

Considérant que les prestations prendront la forme d'accords cadres multi-attributaires à marchés subséquents, conclus pour une durée d'un an (1) à compter de la notification et reconductibles tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires,

Considérant que le lot 3 a été déclaré sans suite au motif d'absence d'offres suffisantes pour poursuivre la procédure,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 mars 2024, au vu du rapport d'analyse du lot n° 2 « Maîtrise d'œuvre urbaine Aménagement urbain, voirie et génie civil », a retenu les 3 candidats suivants :

Lot	Attributaires	Coordonnées	Montant maximum annuel en € HT
2	GROUPEMENT ARTELIA / ZONE UP L. BRESENT / ZONE UP RODOLPHE COUSIN	Siège social : 121 Boulevard Jean Jurès CS 31005 97404 Saint Denis Cedex Directeur : Guillaume GIRAUD	2 000 000,00
	GROUPEMENT FEDT DARWIN CONCEPT / MKN - Architecture	Siège social : 4 rue Emile Hugot – Parc Technor BP70022 97491 Sainte Clotilde Gérant : Gilles COLONNA	
	GROUPEMENT LD AUSTRAL SAS / EXPERTISE URBAINE / DRAGON FLY	Siège social : 455b avenue du Beau Pays Beauséjour 97438 Sainte Marie Directeur Général : Laurent MARIN	

Considérant que les prestations sont financées sur fonds propres communaux,

Considérant que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 20, compte 2031,

Le Conseil municipal,
réuni le lundi 8 avril 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions),

Article 1 l'attribution de l'accord-cadre du lot n° 2 « Maîtrise d'œuvre urbaine Aménagement urbain, voirie et génie civil » aux candidats précités,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer ledit marché, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,